

En 1983, année de mise en service du pipe-line, la Foothills versera au Yukon 30 millions sous forme d'impôts. Chaque année par la suite, ce chiffre augmentera à cause de l'ajustement du PNB selon l'indice des prix. En même temps que l'exploitation de nouvelles mines, la construction du raccordement de Dempster dans les années 80 devrait grossir encore les recettes et rendre le Yukon presque indépendant du gouvernement fédéral au point de vue financier. Une telle indépendance donnerait inévitablement aux citoyens du Yukon la main haute pour gérer leurs propres affaires.

Au cours des premières années, si nous soustrayions la totalité des recettes fiscales de la subvention du gouvernement fédéral au titre du déficit annuel, le Yukon n'y trouverait aucun bénéfice net. Je ne pense pas que cela soit juste et j'accepte donc pleinement le principe du fonds du patrimoine yukonnais proposé au rapport Lysyk. Je dois annoncer que pour constituer ce fonds, le gouvernement fédéral est disposé à exonérer une partie des revenus du pipe-line et d'autres impôts territoriaux du calcul de la subvention au titre du déficit annuel. Ce fonds pourra atteindre 50 millions de dollars au total, et il permettra à l'administration territoriale d'assurer au Yukon des avantages durables.

J'ai également informé l'administration territoriale que nous désirions négocier avec elle un accord sur d'autres questions relatives au pipe-line et notamment la possibilité de prêts qui permettraient de payer les premières dépenses afférentes au pipe-line en attendant que le pipe-line ne produise des recettes fiscales. Je propose donc que l'administration territoriale soit habilitée à emprunter à la Foothills ou à toute autre source de son choix une somme jusqu'à concurrence de 200 millions de dollars, au meilleur taux d'intérêt possible. Ce serait la première fois qu'une administration territoriale aurait le droit de faire des emprunts de son propre chef. Ce financement viendrait compléter les dépenses très importantes que le gouvernement fédéral a l'intention d'assumer, pour sa part, au Yukon.

J'ai déjà exposé, monsieur l'Orateur, plusieurs mesures importantes qui ont déjà été prises. En tant que ministre chargé des Affaires indiennes et du Nord canadien, je suis prêt à collaborer par d'autres moyens avec l'administration territoriale. Par exemple, à l'article 17 du bill à l'étude, il a été prévu d'instituer un conseil consultatif fédéral-provincial auquel participerait un représentant du territoire du Yukon. Je serais heureux de collaborer avec l'administration territoriale dans le choix de ce représentant.

La population du Yukon et le gouvernement fédéral attendront de l'administration territoriale qu'elle s'impose, dans les domaines de sa compétence, face aux répercussions du pipe-line. Je demande instamment à l'administration territoriale et particulièrement aux membres élus du conseil de relever le défi. Il faudra montrer le courage politique nécessaire pour prendre les décisions ardues qui s'imposeront. Plus précisément, il leur appartiendra d'allouer des ressources financières importantes pour répondre aux besoins des travaux, notamment dans le domaine du logement, des programmes sociaux et des services municipaux. Par les mesures qu'il vient d'annoncer aujourd'hui et celles déjà prises, le gouvernement fédéral fait face à l'une de ses responsabilités premières. En outre, les mesures fiscales que nous avons mises au point permettront à l'administration territoriale de disposer des ressources néces-

### *Pipe-line du Nord—Loi*

saires pour assurer un rôle directeur face aux répercussions du pipe-line dans le territoire du Yukon.

Il ressort nettement de ce que j'ai dit jusqu'ici que les intérêts des autochtones dans ce projet me tiennent à cœur. C'est vrai non seulement en ce qui concerne les Indiens du Yukon, mais ceux aussi de l'Alberta, de la Colombie-Britannique et de la Saskatchewan. Des coordonnateurs du pipe-line ont déjà été désignés dans les bureaux régionaux des affaires indiennes de trois provinces de l'Ouest et du Yukon. Ils collaboreront étroitement avec les chefs indiens et la compagnie pour s'assurer que les intérêts indiens sont protégés et que les Indiens peuvent tirer profit des possibilités économiques qu'offre le projet. Le fruit de leur travail sera manifeste d'ici quelques mois dans les modalités à caractère socio-économique que nous rédigeons. L'Alberta Gas Trunk, l'une des principales sociétés membres du consortium Foothills, jouit d'une excellente réputation dans ses rapports de collaboration avec les groupes indigènes, et nos entretiens avec son président—qui est également président de Foothills—nous ont convaincus que nous pouvons compter sur l'entière collaboration de la compagnie.

Je voudrais maintenant parler plus précisément des revendications territoriales des Indiens du Yukon. J'ai attendu à dessein d'arriver à la fin de mon intervention pour aborder cette question très urgente de la revendication des terres sur lesquelles sera construit le pipe-line au Yukon. Le pipe-line est dans l'ordre des choses. Il est donc dans l'intérêt du gouvernement et des Indiens du Yukon de veiller à ce que cette revendication territoriale soit réglée rapidement et équitablement et que les deux parties s'efforcent le plus possible de ne pas nuire aux négociations en vue de résoudre la question. Le projet ne sera véritablement mis en chantier, au Yukon, que dans trois ans, et je crois que ce délai est suffisant pour nous permettre d'en arriver à un règlement équitable de la revendication et de commencer à y donner suite.

● (1622)

Il y a exactement cinq ans aujourd'hui, les Indiens du Yukon ont présenté leur document intitulé «Ensemble aujourd'hui pour l'avenir de nos enfants». Il y a trois ans, le gouvernement leur a fait une offre initiale pour le règlement de leur revendication. Des séances de négociation se sont déroulées tout au long de 1977, et à la fin de l'année, les deux parties étaient convenues qu'il serait possible d'en arriver à un accord de principe au plus tard au printemps de 1978.

Au cours des quelques dernières semaines, les dirigeants des Indiens du Yukon nous ont fait savoir qu'ils souhaitent réévaluer et renforcer leur position et qu'ils comptaient présenter un exposé nouveau et complet de leur revendication avant la fin de mars 1978.

Je suis tout à fait conscient du fait que les revendications septentrionales, y compris celle du Yukon, ne se bornent pas aux questions territoriales et monétaires, si importantes puissent-elles être. Ces revendications traduisent en effet le désir légitime des populations autochtones de s'attribuer un rôle plus efficace dans la société et les institutions septentrionales; elles constituent une tentative, par un peuple presque dénué de pouvoir, de devenir maître de sa destinée. Le gouvernement fédéral partage pleinement ces aspirations.

Il s'est dit bien prêt à étudier la possibilité de modifier les organismes et systèmes actuels et de mettre au point, de